



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 9 juillet 2019

– 1^{re} séance –

PRÉSENTS : Mme Diane Beaudet, vice-présidente et commissaire, Hochelaga-Maisonneuve (07)
MM. Ben Valkenburg, commissaire, Plateau–Mile End (08)
Kenneth George, commissaire, Villeray–François-Perrault–Parc-Extension (03) PAR TÉLÉPHONE
Mmes Marie-José Mastromonaco, commissaire, Notre-Dame-de-Grâce–Westmount (11)
Mélisandre Shanks, commissaire représentante du comité de parents
Anne St-Pierre, commissaire cooptée

ABSENTE : Mme Catherine Harel Bourdon, présidente

Sont aussi présents :

M. Robert Gendron, directeur général
M^e Ann-Sophie Verrier, secrétaire générale
M^e Marie-Li Bélisle, secrétaire générale adjointe
Mmes Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
Francyne Fleury, directrice générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement

Sont invités : MM. Frédéric Corbeil, directeur au Bureau des directions d'unité, unité 1 et directeur du Service du développement et de l'innovation professionnelle
Benoît Thomas, directeur au Bureau des directions d'unité, unité 2
Mmes Faten Philippe, directrice au Bureau des directions d'unité, unité 3
Julie Belhumeur, directrice au Bureau des directions d'unité, unité 4
Guylaine Cormier, directrice au Bureau des directions d'unité, unité 5
MM. Alain Provost, directeur au Bureau des directions d'unité, unité 6
Mathieu Desjardins, directeur du Service de l'organisation scolaire
Benoît Laforest, directeur des Services à l'élève
Jean-François Mongeau, directeur du Service des ressources financières

- MM. René Morales, directeur du Service du secrétariat général
 Éric Dionne, directeur de l'EMAM
- M^e Marie Christine Hébert, directrice adjointe au Service de la gestion des personnes et du développement des compétences
- MM. Guy Nicol, directeur adjointe par intérim au Service des technologies de l'information
 Roger Lalonde, directeur adjoint au Service des ressources financières
 Guillaume Geoffroy, directeur adjoint au Service des ressources matérielles
 Pascal Rivard, directeur adjoint au Service des ressources matérielles
- Mmes Manon Lanctôt, coordonnatrice à la direction générale
 Manon Narbonne, coordonnatrice du Bureau de projets institutionnels
 Solange Lemire, conseillère en gestion de personnel au Service de la gestion des personnes et du développement des compétences
 France Lafontaine, analyste, Secrétariat général

Observateur : Mme Imane Allam, commissaire représentante du Comité de parents

Le commissaire Kenneth George est présent à distance par voie téléphonique.
 Le commissaire Ben Valkenburg arrive au point 7 d).

Un huis clos est décrété pour l'étude du point 11 (A-29-1942-A) de 15 h 30 à 15 h 50.

Une pause a lieu de 15 h 15 à 15 h 30.

Mot de la vice-présidente

En l'absence de Mme Catherine Harel Bourdon, Mme Diane Beaudet ouvre la séance du comité exécutif et souhaite la bienvenue à la nouvelle secrétaire générale, M^e Ann-Sophie Verrier ainsi qu'au nouveau directeur des Services à l'élève, M. Benoît Laforest.

1. Adoption de l'ordre du jour

La vice-présidente du comité exécutif, Mme Diane Beaudet, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

– ajouter les articles suivants :

- A-31-3889 Service des ressources financières – acquisition d'une solution logicielle pour la gestion intégrée de l'information et soutien technique – appel d'offres 27-579P – attribution d'un contrat – modification à la résolution 28 de la séance du comité exécutif du 25 juin 2019
- A-31-3892 Service des ressources financières – formation spécialisée de personnel pour *Bombardier inc.* – entente de service 27-609D
- A-33-1398 Service des ressources matérielles – modifications aux programmations des plans directeurs d'investissement (PDI) 2017-2022, 2018-2023 et 2019-2024

– ajouter sous la rubrique « Information » :

- e) INF-821 École Saint-Léon-de-Westmount (processus PPCMOI) – suivi à une question posée lors du comité exécutif du 25 juin 2019

L'ordre du jour est donc adopté comme suit :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2019
- 3- Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2019
- 4- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 juin 2019
- 5- Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 25 juin 2019
- 6- Affaires nouvelles
- 7- Dossiers récurrents :
 - a) Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)
 - b) Budget 2018-2019 et finances
 - c) Qualité de l'air

d) Capacité d'accueil

Tableaux du Service des ressources matérielles :

Tableau 1 = Suivi d'avancement des modulaires

Tableau 2 = Liste des demandes de capacité d'accueil

e) Immeubles excédentaires

f) Offre alimentaire

g) Suivi des projets

8- Rubrique des commissaires représentants du Comité de parents

9- DG-01-402 Direction générale – remboursement des dépenses de fonction du directeur général pour les mois de mars à juin 2019

* 10- DG-05-181 Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – centre administratif et annexe – délocalisation – autorisation d'effectuer les travaux relatifs aux améliorations de l'immeuble visé par la Convention d'usufruit signée avec le Fond de placement immobilier Cominar – phase 1 des travaux d'aménagement – 5100 rue Sherbrooke Est

11- A-29-1942-A Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – résiliation du contrat d'engagement et fin du lien d'emploi – personnel enseignant

12- A-31-3792 Service des ressources financières – école Eulalie-Durocher – mise aux normes des entrées d'eau et l'installation de DAR – appel d'offres 25-2685P – attribution d'un contrat

13- A-31-3818 Service des ressources financières – services professionnels en architecture – maintien d'actifs – réfection des toitures et des blocs sanitaires de l'École des métiers de la construction de Montréal, et des écoles Saint-Luc et Joseph-François-Perrault

14- A-31-3825 Service des ressources financières – services professionnels en ingénierie – maintien d'actifs – réhabilitation des sols et aménagements des cours des écoles Alphonse-Desjardins, annexe temporaire et Léonard-de-Vinci pavillon 2^e et 3^e cycles – appel d'offres 24-566P2 – attribution d'un contrat

15- A-31-3859-A Service des ressources financières – école Saint-Henri – amélioration de l'accessibilité – moyens d'évacuation – appel d'offres 25-2727P – attribution d'un contrat

- 16- A-31-3869 Service des ressources financières – école Saint-Henri – amélioration de l’accessibilité – plateforme élévatrice – appel d’offres 25-2729P – attribution d’un contrat
- 17- A-31-3870 Service des ressources financières – école Louis-Hippolyte-Lafontaine – réfection des cours, du stationnement et réhabilitation des sols – appel d’offres 25-2730P – annulation de l’appel d’offres
- 18- A-31-3889 Service des ressources financières – acquisition d’une solution logicielle pour la gestion intégrée de l’information et soutien technique – appel d’offres 27-579P – attribution d’un contrat – modification à la résolution 28 de la séance du comité exécutif du 25 juin 2019
- 19- A-31-3892 Service des ressources financières – formation spécialisée de personnel pour *Bombardier inc.* – entente de service 27-609D
- 20- A-32-201 Service des technologies de l’information – acquisition d’équipements d’infrastructures technologiques par l’entremise du regroupement d’achats RGAUQ
- 21- A-33-1387 Service des ressources matérielles – école Irénée-Lussier, annexe – travaux supplémentaires dans le cadre des travaux de réhabilitation suite au sinistre du 21 janvier 2019
- 22- A-33-1388-A Service des ressources matérielles – école Saint-François-Solano – honoraires supplémentaires dans le cadre du remplacement de la chaufferie et de la plomberie
- 23- A-33-1389-B Service des ressources matérielles – école Alphonse-Desjardins – travaux et honoraires supplémentaires dans le cadre de la réfection de la toiture
- 24- A-33-1391 Service des ressources matérielles – école Saint-Clément – travaux supplémentaires dans le cadre de la rénovation des blocs sanitaires – phase 1
- 25- A-33-1392 Service des ressources matérielles – école Joseph-François-Perrault – autoriser l’exécution, par un entrepreneur détenant un contrat à exécution sur demande, de la réfection de la toiture et des lanterneaux
- 26- A-33-1393 Service des ressources matérielles – école Paul-Bruchési – demande d’autorisation pour signature d’un bail de moins d’un an pour l’aménagement d’une cour temporaire pour l’école

- * 27- A-33-1396 Service des ressources matérielles – programme municipal de traitement de l’agrile du frêne – désignation d’une personne responsable d’agir au nom de la CSDM
- 28- A-33-1398 Service des ressources matérielles – modifications aux programmations des plans directeurs d’investissement (PDI) 2017-2022, 2018-2023 et 2019-2024
- 29- A-34-3276 Service du secrétariat général – annulation d’une résolution portant sur un poste d’analyste archiviste – création d’un poste d’analyste archiviste à raison de 2 jours/semaine (40 %) – modification au plan de l’effectif 2019-2020
- 30- A-34-3227 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – juin 2019
- 31- A-34-3228 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – juin 2019
- 32- Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du Règlement R2011-1
- 33- Information :
 - * a) A-31-3887 Service des ressources financières – identification de sites potentiels d’implantation d’une nouvelle école dans le secteur Griffintown (arrondissement Sud-Ouest) à Montréal – proposition de la *Société immobilière Maldri inc.* – avis d’appel d’intérêts 27-585S
 - b) A-32-200 Service des technologies de l’information – état de situation du renouvellement du parc de tableaux numériques interactifs et d’écrans interactifs
 - c) A-33-1395 Service des ressources matérielles – nouvelle école sur le terrain François-de-Laval et agrandissement de l’école Sainte-Bernadette-Soubirous – estimation révisée des honoraires en lien avec ces deux projets de construction
 - d) A-33-1397 Service des ressources matérielles – état d’avancement de certains projets d’ajout d’espace suite à l’annonce ministérielle – PQI 2019-2029 (lot 9)
 - e) INF-821 École Saint-Léon-de-Westmount (processus PPCMOI) – suivi à une question posée lors du comité exécutif du 25 juin 2019
- 34- Période réservée aux membres du comité exécutif

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2019

La vice-présidente, Mme Diane Beaudet, demande de reporter l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2019.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° de REPORTER l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2019.

3. Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2019

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 juin 2019

La vice-présidente Mme Diane Beaudet, demande de reporter l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 juin 2019.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° de REPORTER l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 juin 2019.

5. Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 25 juin 2019

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

6. Affaires nouvelles

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

7. Dossiers récurrents :

- a) Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

Le commissaire Kenneth George aborde la présentation sur les résultats scolaires qui sera effectuée lors de la séance du Conseil des commissaires du 25 septembre prochain. Il souligne l'importance de susciter l'intérêt envers cette présentation et les enjeux liés à cette question auprès des directions d'établissement, des membres des conseils d'établissements et du Comité de parents. Il mentionne également qu'il serait opportun d'effectuer, à cette fin, une publication à paraître dans le bulletin Maintenant dans laquelle seraient mentionnés les objectifs poursuivis lors de cette présentation. Il ajoute qu'il serait important de poursuivre la réflexion sur le sujet avec les personnes concernées lors des journées pédagogiques notamment.

M. Robert Gendron, directeur général, ajoute que le discours de la rentrée est un moment privilégié pour diffuser ce genre d'information.

b) Budget 2018-2019 et finances

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

c) Qualité de l'air

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

d) Capacité d'accueil

À la demande des commissaires, M. Mathieu Desjardins, directeur du Service de l'organisation scolaire, dresse un portrait des inscriptions des élèves de l'accueil (nouveaux arrivants et réfugiés) et présente un tableau comparatif comprenant les données des quatre dernières années.

Tableaux déposés par le Service des ressources matérielles :

Tableau 1. Suivi d'avancement des modulaires

Tableau 2. Liste des demandes de capacité d'accueil

e) Immeubles excédentaires

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

f) Offre alimentaire

Les commissaires souhaitent connaître le délai qui sera nécessaire pour assurer les services aux écoles concernées par la perte des mesures alimentaires lorsque le financement ministériel compensatoire arrivera.

Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe, répond que la CSDM est toujours en attente d'une réponse du ministre à ce sujet. Au fil des discussions, l'importance de poursuivre les représentations pour que tous les élèves puissent bénéficier de mesures alimentaires est soulignée.

g) Suivi des projets

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

8. Rubrique des commissaires représentants du Comité de parents

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

9. Direction générale – remboursement des dépenses de fonction du directeur général pour les mois de mars à juin 2019

Document déposé : Rapport DG-01-402 en date du 3 juillet 2019 de
M. Robert Gendron concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction du directeur général pour les mois de mars à juin 2019;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction du directeur général pour les mois de mars à juin 2019, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

*10. Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – centre administratif et annexe – délocalisation – autorisation d'effectuer les travaux relatifs aux améliorations de l'immeuble visé par la Convention d'usufruit signée avec le Fond de placement immobilier Cominar – phase 1 des travaux d'aménagement – 5100 rue Sherbrooke Est

Document déposé : Rapport DG-05-181 en date du 9 juillet 2019
de Mme Manon Lanctôt concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

11. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – résiliation du contrat d'engagement et fin du lien d'emploi – personnel enseignant

Document déposé : Rapport A-29-1942-A en date du 18 juin 2019
de Mme Solange Lemire concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les représentations du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences;

CONSIDÉRANT la déclaration de culpabilité dont fait l'objet l'employé dont le matricule est 121 740 140;

CONSIDÉRANT que la condamnation est incompatible avec la fonction d'enseignant;

CONSIDÉRANT que la nature de cette offense cause préjudice à la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que le rôle modèle de l'enseignant exige de celui-ci une entière adhésion aux valeurs et à la mission de la CSDM;

CONSIDÉRANT que la CSDM est soucieuse de la sécurité de ses élèves;

CONSIDÉRANT que les gestes posés par l'employé concerné sont graves, ce qui constitue de la négligence ou de l'inconduite grave;

CONSIDÉRANT que le lien de confiance entre la CSDM et l'employé concerné est irrémédiablement rompu;

CONSIDÉRANT l'article 5-7.08 de l'entente locale entre la CSDM et l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCEPTER le rapport soumis;
- 2° de RÉSILIER à compter du 25 juin 2019, le contrat d'enseignant à temps plein de la personne concernée dont le matricule est 121 740 140, et ce, pour cause de négligence ou d'inconduite grave;
- 3° de ROMPRE le lien d'emploi de l'employé concerné pour toutes les classes d'emploi à la CSDM à compter du 25 juin 2019;
- 4° de MANDATER le Service du secrétariat général pour faire parvenir à la personne concernée dont le matricule est 121 740 140 une lettre l'informant de cette décision dans un délai de trois jours suivant la décision du comité exécutif.

12. Service des ressources financières – école Eulalie-Durocher – mise aux normes des entrées d'eau et l'installation de DAR – appel d'offres 25-2685P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3792 (version corrigée) en date du 8 juillet 2019 de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la mise aux normes entrée d'eau et dispositif anti-refoulement (DAR) à l'école Eulalie-Durocher;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT les changements apportés aux Règlements sur les travaux de construction des organismes publics (RCTCOP) dans le traitement des soumissions dont le prix semble anormalement bas;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT qu'une prolongation de la durée de validité de sa soumission a été accordée par *TUYAUTERIE EXPERT inc.*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire dont la soumission est valide et qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 158 400 \$ plus taxes à l'entrepreneur *TUYAUTERIE EXPERT inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la mise aux normes des entrées d'eau et l'installation d'un dispositif anti-refoulement (DAR) à l'école Eulalie-Durocher;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

13. Service des ressources financières – services professionnels en architecture – maintien d’actifs – réfection des toitures et des blocs sanitaires de l’École des métiers de la construction de Montréal, et des écoles Saint-Luc et Joseph-François-Perrault – appel d’offres 24-565P1 – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3818 en date du 25 juin 2019 de
M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’un appel d’offres a été publié afin d’obtenir des services professionnels d’une firme d’architectes pour les projets de réfection des toitures et des blocs sanitaires de l’École des métiers de la construction de Montréal et des écoles Saint-Luc et Joseph-François-Perrault;

CONSIDÉRANT qu’il y a eu onze soumissions et qu’elles ont été déclarées conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que l’analyse des onze soumissions conformes a été faite par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que dix soumissions sur onze analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu’elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce projet proviendront de trois sources de financement soit, l’ajout d’espace pour la formation générale (Mesure 50511), le maintien des bâtiments (Mesure 50621) et le passif environnemental des sols contaminés;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l’objet d’une demande de financement dans le cadre de la mesure 50621 – Maintien des bâtiments 2019-2020, qui sera prévu dans le plan directeur d’investissement 2019-2024 de la CSDM et qui sera présenté au ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES) vers septembre 2019;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d’investissement de la CSDM, conditionnellement à l’approbation du ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES);

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d’ATTRIBUER un contrat d’une valeur totale estimée à 408 373 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *BARIN ARCHITECTURE + DESIGN*, pour les services professionnels d’une firme d’architectes pour les projets de réfection des toitures et des blocs sanitaires de l’École des métiers de la construction de Montréal et des écoles Saint-Luc et Joseph-François-Perrault. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l’offre que présentera l’adjudicataire;

- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

14. Service des ressources financières – services professionnels en ingénierie – maintien d'actifs – réhabilitation des sols et aménagements des cours des écoles Alphonse-Desjardins, annexe temporaire et Léonard-de-Vinci pavillon 2^e et 3^e cycles – appel d'offres 24-566P2 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3825 en date du 25 juin 2019 de
M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels d'une firme d'ingénierie pour la réhabilitation des sols et l'aménagements des cours des écoles Alphonse-Desjardins annexe temporaire et Léonard-de-Vinci Pavillon 2^e et 3^e cycles;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu trois soumissions et qu'elles ont été déclarées conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que l'analyse des trois soumissions conformes a été faite par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que deux soumissions sur les trois analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce contrat seront payées à même le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 – Maintien des bâtiments 2019-2020 et tel qu'il sera prévu dans le plan directeur d'investissement 2019-2024 de la CSDM, qui sera présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) vers septembre 2019;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat d'une valeur totale estimée à 460 000 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *Cima+ s.e.n.c.*, pour les services professionnels d'une firme en ingénierie – pour la réhabilitation des sols et l'aménagements des cours des écoles Alphonse-Desjardins, annexe temporaire, et Léonard-de-Vinci, pavillon 2e et 3e cycles. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

15. Service des ressources financières – école Saint-Henri – amélioration de l’accessibilité – moyens d’évacuation – appel d’offres 25-2727P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3859-A en date du 5 juillet 2019 de
Mme Yuanyuan Chen concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour l’amélioration de l’accessibilité – moyens d’évacuation à l’école Saint-Henri;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d’investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que la conjoncture actuelle du marché de la construction, incluant les nombreuses pénuries de mains d’œuvre et matériaux;

CONSIDÉRANT que nous ne croyons pas qu’un meilleur prix sera obtenu si l’appel d’offres est reporté;

CONSIDÉRANT que le temps et les honoraires requis pour le report d’un projet;

CONSIDÉRANT que les conditions de réalisations difficiles;

CONSIDÉRANT que la nécessité d’effectuer ces travaux;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACCORDER un contrat de 982 000 \$ plus taxes à l’entrepreneur *AFCOR CONSTRUCTION inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour l’amélioration de l’accessibilité – moyens d’évacuation à l’école Saint-Henri;
- 2° d’AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres;

3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

16. Service des ressources financières – école Saint-Henri – amélioration de l'accessibilité – plateforme élévatrice – appel d'offres 25-2729P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3869 en date du 5 juillet 2019 de
Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour l'amélioration de l'accessibilité - plateforme élévatrice à l'école Saint-Henri;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ACCORDER un contrat de 152 530 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Roland Grenier Construction Ltée*, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'amélioration de l'accessibilité - plateforme élévatrice à l'école Saint-Henri;

2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;

3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

17. Service des ressources financières – école Louis-Hippolyte-Lafontaine – réfection des cours, du stationnement et réhabilitation des sols – appel d’offres 25-2730P – annulation de l’appel d’offres

Document déposé : Rapport A-31-3870 en date du 8 juillet 2019 de
M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour la réfection des cours, du stationnement et réhabilitation des sols à l’école Louis-Hippolyte-Lafontaine;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT l’écart trop élevé entre le coût estimé du projet et le montant soumis;

CONSIDÉRANT la clause du document d’appel d’offres qui stipule que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) ne s’engage à accepter aucune des soumissions reçues, notamment lorsqu’elle juge que les prix sont trop élevés ou disproportionnés ou ne reflètent pas un juste prix;

CONSIDÉRANT que les dispositions du *Règlement sur les contrats de construction des organismes publics* prévoient le versement obligatoire d’une compensation au soumissionnaire qui aurait été déclaré l’adjudicataire n’eût été la décision prise postérieurement à l’ouverture des soumissions de ne pas donner suite à l’appel d’offres public;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ANNULER l’appel d’offres 25-2730P pour la réfection des cours, du stationnement et réhabilitation des sols à l’école Louis-Hippolyte-Lafontaine;
- 2° de VERSER le montant compensatoire obligatoire prévu au *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* de 5 000 \$ à l’entrepreneur *CONSTRUCTION GENFOR ltée*, le plus bas soumissionnaire conforme;
- 3° de REFAIRE un nouvel appel d’offres public en septembre 2019 avec modulation de la portée des travaux ainsi qu’un nouveau phasage des travaux.

18. Service des ressources financières – acquisition d’une solution logicielle pour la gestion intégrée de l’information et soutien technique – appel d’offres 27-579P – attribution d’un contrat – modification à la résolution 28 de la séance du comité exécutif du 25 juin 2019

Document déposé : Rapport A-31-3889 en date du 5 juillet 2019 de
Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’un appel d’offres a été publié afin d’acquérir une solution logicielle pour la gestion intégrée de l’information;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT qu’il y a eu trois soumissions ayant été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que l’analyse des trois soumissions conformes a été faite par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que deux des trois soumissions analysées par le comité de sélection ont atteint un niveau de performance acceptable;

CONSIDÉRANT que les articles 19 et 21 du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics* ont été appliqués afin de déterminer le soumissionnaire ayant soumis le plus bas prix ajusté pour tenir compte de la qualité;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires pour ce projet proviendront de la réserve pour les projets institutionnels;

CONSIDÉRANT le rapport présenté au comité exécutif sous le numéro A-31-3872 du 25 juin 2019;

CONSIDÉRANT la modification au délégataire ayant le pouvoir d’autoriser toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat de 412 175 \$ plus taxes à *Gestion de collections informatisées inc.*, division de *COGINOV*, le soumissionnaire ayant atteint le niveau de performance acceptable et ayant présenté le plus bas prix ajusté pour l'acquisition d'une solution logicielle pour la gestion intégrée de l'information;
- 2° de DÉLÉGUER au directeur du Service du secrétariat général le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;
- 3° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat.

19. Service des ressources financières – formation spécialisée de personnel pour *Bombardier inc.* – entente de service 27-609D

Document déposé : Rapport A-31-3892 en date du 9 juillet 2019 de
M. Roger Lalonde concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que l'École des métiers de l'aérospatiale de Montréal (EMAM) est une entreprise de formation spécialisée de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) dûment autorisée à offrir de la formation dans le secteur de l'aérospatiale au Québec;

CONSIDÉRANT que *Bombardier inc.* requiert les services de l'EMAM pour procéder à la formation de personnel qualifié à travailler pour *Bombardier*, dans les sites de *Bombardier* ou chez des fournisseurs de *Bombardier*, selon les standards et exigences établis par cette entreprise;

CONSIDÉRANT que l'EMAM souhaite offrir de tels services de formation à *Bombardier*, conformément aux termes et conditions spécifiques énoncées à l'entente de service jointe en annexe au présent rapport;

CONSIDÉRANT que l'entente de service viendra à échéance le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que la valeur estimée de l'entente de service (valeur estimée basée sur les données réelles de l'entente de service de l'année antérieure) sera supérieure à 1 million \$ en revenus pour la CSDM et que, en vertu de l'article 62 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*, il revient au comité exécutif de conclure les ententes de services à la communauté de cette envergure;

Il est majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° de CONCLURE l'entente de service proposée par *Bombardier inc.*;
- 2° d'AUTORISER le directeur de l'unité de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes à signer cette entente de service.

La commissaire Mélisandre Shanks déclare son intérêt et se retire.

20. Service des technologies de l'information – acquisition d'équipements d'infrastructures technologiques par l'entremise du regroupement d'achats RGAUQ

Document déposé : Rapport A-32-201 en date du 9 juillet 2019 de M. Guy Nicol concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que la CSDM a adhéré au Regroupement des gestionnaires d'approvisionnement des universités québécoises (RGAUQ) pour l'acquisition d'équipements ne dépassant pas 1 million de dollars;

CONSIDÉRANT la possibilité d'aller en appel d'offre public afin d'obtenir la meilleure offre;

CONSIDÉRANT les projets priorités concernant l'utilisation de la mesure ministérielle 50760 – mise aux normes des infrastructures technologiques des commissions scolaires du Québec;

CONSIDÉRANT l'urgence de procéder aux acquisitions des technologies mentionnées compte tenu de la délocalisation et de la désuétude;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Service des technologies de l'information à acquérir les équipements mentionnés par l'entremise du Regroupement des gestionnaires d'approvisionnement des universités québécoises (RGAUQ) ou par appels d'offres publics.

21. Service des ressources matérielles – école Irénée-Lussier, annexe – travaux supplémentaires dans le cadre des travaux de réhabilitation suite au sinistre du 21 janvier 2019

Document déposé : Rapport A-33-1387 en date du 25 juin 2019 de M. Maximilien Recuerda concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le dégât d'eau survenu le 21 janvier 2019 à l'école Irénée-Lussier, Annexe le Caron, située au 2205, rue Mousseau à Montréal;

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Démolition Probec inc.* en vertu d'un contrat à exécution sur demande (appel d'offres 15-272P) pour des travaux de réhabilitation après sinistre;

CONSIDÉRANT les interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre de ce projet;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par la mesure 50550 *Indemnisation* et, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la CSDM;

CONSIDÉRANT que, advenant une réponse défavorable du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour le financement par cette mesure, le coût de ce projet devra être assumé en totalité ou en partie par la mesure 50624 *Réfection et transformation des bâtiments* (RTA);

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Démolition Probec inc.* la somme, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre des travaux après sinistre réalisé à l'école Irénée-Lussier, Annexe le Caron, située au 2205, rue Mousseau.

22. Service des ressources matérielles – école Saint-François-Solano – honoraires supplémentaires dans le cadre du remplacement de la chaufferie et de la plomberie

Document déposé : Rapport A-33-1388-A en date du 4 juillet 2019
de M. Marc-Sainclair Anaset concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat initial de la firme *PAGEAU MOREL* pour les services professionnels en mécanique et en électricité liés au remplacement de la chaufferie et de la plomberie de l'école Saint-François-Solano, située au 3580, rue Dandurand, Montréal;

CONSIDÉRANT qu'au cours de la réalisation du mandat, des travaux ont été ajoutés modifiant la portée des travaux;

CONSIDÉRANT que la firme *PAGEAU MOREL* a soumis une demande d'augmentation de son offre de services correspondant à la valeur des travaux à exécuter;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du comité exécutif et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *PAGEAU MOREL* la somme de 49 269 \$ plus taxes associée aux honoraires supplémentaires pour les services professionnels fournis dans le cadre du remplacement de la chaufferie et de la plomberie de l'école Saint-François-Solano.

23. Service des ressources matérielles – école Alphonse-Desjardins – travaux et honoraires supplémentaires dans le cadre de la réfection de la toiture

Document déposé : Rapport A-33-1389-B en date du 2 juillet 2019
de Mme Pamela Alcantara concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat accordé à la firme *La boîte Architecture Design* pour les services professionnels liés à la réfection de la toiture de l'école Alphonse-Desjardins, située au 6600, rue Lemay, à Montréal;

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Les toitures Techni-Toit (9165-1364 Québec inc.)* pour la réfection de la toiture de l'école Alphonse-Desjardins;

CONSIDÉRANT les coûts supplémentaires requis pour les honoraires ainsi que pour les travaux;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du comité exécutif et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *La boîte Architecture Design* la somme de 165 000 \$ plus taxes incluse au tableau 1 du présent rapport, associée aux honoraires pour les services professionnels fournis dans le cadre de la réfection de la toiture de l'école Alphonse-Desjardins;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Les toitures Techni-Toit (9165-1364 Québec inc.)* la somme incluse au tableau 2 du présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre de la réfection de la toiture à l'école Alphonse-Desjardins.

24. Service des ressources matérielles – école Saint-Clément – travaux supplémentaires dans le cadre de la rénovation des blocs sanitaires – phase 1

Document déposé : Rapport A-33-1391 en date du 2 juillet 2019
de Mme Geneviève Dufresne concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Roland Grenier Construction ltée* pour la rénovation des blocs sanitaires – phase 1 de l'école Saint-Clément située au 4770, rue la Fontaine, Montréal;

CONSIDÉRANT que les travaux préparatoires ont dû être arrêtés, ce qui occasionne un glissement de l'échéancier de deux à quatre semaines;

CONSIDÉRANT que l'échéancier global des travaux a dû être révisé après l'ouverture des soumissions, occasionnant un glissement additionnel de l'échéancier de deux à quatre semaines;

CONSIDÉRANT que des frais généraux de l'entrepreneur et une location supplémentaire de blocs sanitaires temporaires doivent être ajoutés aux coûts initialement prévus au contrat;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du comité exécutif et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Roland Grenier Construction ltée* la somme, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre de la rénovation des blocs sanitaires – phase 1 à l'école Saint-Clément.

25. Service des ressources matérielles – école Joseph-François-Perrault – autoriser l'exécution, par un entrepreneur détenant un contrat à exécution sur demande, de la réfection de la toiture et des lanterneaux

Document déposé : Rapport A-33-1392 en date du 3 juillet 2019
de M. Leonard Pautin Sandoum concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *LES TOITURES TECHNI TOIT* visant la réfection de la toiture et des lanterneaux de l'école Joseph-François-Perrault située au 7450, rue François-Perrault, à Montréal;

CONSIDÉRANT les divers manquements reprochés à l'entrepreneur menant à la résiliation du contrat avec *LES TOITURES TECHNI TOIT*;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles propose de faire exécuter l'ensemble des travaux cet été, par *LES CONSTRUCTIONS SERBEC inc.* qui détient un contrat à exécution sur demande avec la Commission scolaire de Montréal (CSDM) en vue de profiter du congé estival pour minimiser la durée de cohabitation entre le chantier et les activités scolaires à la rentrée 2019-2020;

CONSIDÉRANT que, ce faisant, les impacts occasionnés sur le fonctionnement de l'école pendant l'exécution des travaux seraient considérablement réduits;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du comité exécutif et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d'AUTORISER l'exécution, par l'entrepreneur *LES CONSTRUCTIONS SERBEC inc.* qui détient un contrat à exécution sur demande avec la CSDM, de la réfection de la toiture et des lanterneaux dont la valeur est estimée dans le présent rapport.

26. Service des ressources matérielles – école Paul-Bruchési – demande d'autorisation pour signature d'un bail de moins d'un an pour l'aménagement d'une cour temporaire pour l'école

Document déposé : Rapport A-33-1393 en date du 9 juillet 2019
de Mme Jasmine Dupont concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que les travaux de construction d'un nouveau gymnase à l'école Paul-Bruchési engendre une réduction considérable de la cour d'école accessible aux élèves;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) souhaite procéder à l'aménagement d'une cour temporaire en façade de l'église Saint-Stanislas de Kostka;

CONSIDÉRANT qu'un contrat de location de terrain entre la Commission scolaire de Montréal et l'église Saint-Stanislas de Kostka devra être signé avant le début des travaux;

CONSIDÉRANT l'article 153B du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* prévoit que le délégataire désigné pouvant conclure un bail de moins d'un an est le comité exécutif;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport devra être imputée au budget de fonctionnement en attendant l'acheminement et la réponse d'une demande d'aide financière additionnelle au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT les renseignements fournis au présent rapport;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER les signataires désignés de la CSDM à signer un bail, d'une durée de moins d'un an, liant la CSDM et l'église Saint-Stanislas de Kostka pour la location du terrain d'une valeur d'environ 30 000 \$, et ce, pour l'aménagement d'une cour temporaire pour l'école Paul-Bruchési;
- 2° d'AUTORISER le montage financier présenté dans ce rapport.

*27. Service des ressources matérielles – programme municipal de traitement de l'agrile du frêne – désignation d'une personne responsable d'agir au nom de la CSDM

Document déposé : Rapport A-33-1396 en date du 3 juillet 2019 de
Mme Carmel Harrigan concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

28. Service des ressources matérielles – modifications aux programmations des plans directeurs d'investissement (PDI) 2017-2022, 2018-2023 et 2019-2024

Document déposé : Rapport A-33-1398 en date du 5 juillet 2019 de
Mme Chantale Montpetit concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'adoption des plans directeurs d'investissement (PDI) 2017-2022, 2018-2023 et 2019-2024;

CONSIDÉRANT l'adoption, en mars et en mai 2019 par le comité exécutif, des premières modifications aux plans directeurs d'investissement 2017-2022 et 2018-2023;

CONSIDÉRANT la nécessité de reporter le financement de projets prévus à l'un ou l'autre des plans directeurs d'investissement susmentionnés ainsi que le PDI 2019-2024 en raison de différentes situations, tel qu'illustré aux tableaux déposés en annexe du présent rapport;

CONSIDÉRANT que toute modification à un plan directeur d'investissement engendre sa mise à jour;

CONSIDÉRANT la nécessité de faire part au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) des changements apportés en vue de répondre aux besoins de la CSDM relativement à la réalisation de divers projets;

CONSIDÉRANT les résolutions adoptées par le Conseil des commissaires pour les plans directeurs d'investissements 2017-2022, 2018-2023 et 2019-2024 stipulant, entre autres, « d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à actualiser l'étendue des travaux des projets déjà inscrits dans la programmation [...] ou à réaliser d'autres projets prioritaires tirés du plan directeur ou liés à une situation d'urgence, et ce, avec les disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation préalable du comité exécutif »;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER les modifications proposées pour les plans directeurs d'investissement 2017-2022, 2018-2023 et 2019-2024, tel qu'illustré aux tableaux fournis en annexe du présent rapport et de MANDATER le Service des ressources matérielles pour effectuer la mise à jour des plans;
- 2° de MANDATER le directeur général pour transmettre la mise à jour des plans directeurs d'investissement au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans les meilleurs délais.

29. Service du secrétariat général – annulation d'une résolution portant sur un poste d'analyste archiviste – création d'un poste d'analyste archiviste à raison de 2 jours/semaine (40 %) – modification au plan de l'effectif 2019-2020

Document déposé : Rapport A-34-3276 en date du 5 juillet 2019
de Mme France Lafontaine concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport A-34-3273 déposé à la séance du comité exécutif du 25 juin 2019;

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas permis d'abolir un poste de professionnel syndiqué en cours d'année;

CONSIDÉRANT le besoin d'ajouter 2 jours/semaine d'un analyste archiviste;

CONSIDÉRANT que le centre de documentation du Service du secrétariat général a les sommes nécessaires pour assumer la création de ce poste;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ANNULER la résolution 38 de la séance du comité exécutif du 25 juin 2019;
- 2° de CRÉER un poste d'analyste archiviste à raison de deux jours/semaine (40%) au centre de documentation du Service du secrétariat général;
- 3° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2019-2020 du personnel professionnel syndiqué.

30. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – juin 2019

Document déposé : Rapport A-34-3227 en date du 25 juin 2019 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour le mois de juin 2019;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois de juin 2019, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

31. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – juin 2019

Document déposé : Rapport A-34-3228 en date du 25 juin 2019 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de juin 2019;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de juin 2019, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

32. Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du Règlement R2011-1

Ne s'applique pas.

33. Information :

- * a) A-31-3887 Service des ressources financières – identification de sites potentiels d'implantation d'une nouvelle école dans le secteur Griffintown (arrondissement Sud-Ouest) à Montréal – proposition de la *Société immobilière Maldri inc.* – avis d'appel d'intérêts 27-585S

- b) A-32-200 Service des technologies de l'information – état de situation du renouvellement du parc de tableaux numériques interactifs et d'écrans interactifs
- c) A-33-1395 Service des ressources matérielles – nouvelle école sur le terrain François-de-Laval et agrandissement de l'école Sainte-Bernadette-Soubirous – estimation révisée des honoraires en lien avec ces deux projets de construction
- d) A-33-1397 Service des ressources matérielles – état d'avancement de certains projets d'ajout d'espace suite à l'annonce ministérielle – PQI 2019-2029 (lot 9)
- e) INF-821 École Saint-Léon-de-Westmount (processus PPCMOI) – suivi à une question posée lors du comité exécutif du 25 juin 2019

34. Période réservée aux membres du comité exécutif

Le commissaire Kenneth George parle d'un article qui est paru dans La Presse + du vendredi 5 juillet dernier dans lequel il est raconté l'histoire d'une enseignante du centre de francisation aux adultes William-Hingston. Il souligne que le texte permet de comprendre l'essence de l'action qui est menée tous les jours dans nos établissements scolaires. Il suggère que cet article soit distribué à tous les membres du comité exécutif.

À la lumière de ces informations, M. Gendron termine en soulignant la pertinence de tenir à la Commission scolaire de Montréal (CSDM) une Journée sur la diversité pour pouvoir célébrer ce genre d'activités professionnelles et de les faire connaître par l'ensemble de la communauté.

Il est mentionné qu'il serait pertinent et intéressant que l'information soit publiée sur le site web de la CSDM pour faire connaître ces bons coups!

Mme Diane Beaudet souhaite de bonnes vacances à tous les membres du comité exécutif et aux invités présents à la séance.

La séance est levée à 15 h 50.

Secrétariat général – 21 août 2019

* Les rapports précédés d'un astérisque seront également à l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 28 août 2019.